



ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE NORD de la PICARDIE

73 rue René et Marcelle Sobo – 80090 AMIENS – ☎ : 03.22.43.43.84

Organise des séances de confirmation à

LAMOTTE BREBIÈRE

Centre de Formation de la Fédération des Chasseurs de la Somme

1 Chemin de la Voie du Bois – 80450 Lamotte Brebière

Direction Corbie (départementale 1)

8 janvier, 17 mars, 18 juin, 24 septembre, 19 novembre, 17 décembre 2026

De 14h00 à 16h00



Engagement pour la présentation à l'examen de confirmation (1 par chien), règlement par chèque à l'ordre : ACTNP ou eurochèque : IBAN FR76 1870 6000 0040 1659 0019 484 Code BIC AGRIFRPP887

A retourner à l'A.C.T.N.P., 73 rue René et Marcelle Sobo – 80090 AMIENS accompagné des frais de participation : **1^{er} Chien 40€, 2^{ème} Chien 30€ - appartenant au même propriétaire**

Race :

Sexe : Poil :

Couleur : Poids : Taille:.....

Nom du Chien :

N° au livre d'Origine :

N° d'identification par tatouage français au F.C ou puce électronique :

.....

Je déclare accepter sans restriction ni réserve les obligations ci-après. Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus.

J'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien et à moi-même ou causés par le dit chien.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et m'engage à ne pas les présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette manifestation

Date de naissance :

Nom du Propriétaire :

Adresse Complète :

Mail (obligatoire).....

Tel avec indicatif (obligatoire) :

Date et Signature :

ATTENTION

Seuls les chiens préalablement identifiés par un tatouage lisible ou par puce électronique pourront être confirmés.

Raser éventuellement les poils à l'emplacement du tatouage.

La carte d'immatriculation du chien précisant le nom du propriétaire du chien doit être présentée au juge avec **le certificat de naissance** et le formulaire d'examen de confirmation qui vous sera remis sur place.

AGE MINIMAL POUR LA CONFIRMATION : 12 mois. Pas de limite maximale.

Sauf : Berger Allemand, Berger de Brie, Bouvier des Flandres, Schnauzer Géant, Risenschnauzer, Dogue Allemand, Dogue de Bordeaux, Dogue du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentijo, Castro Laboreiro, Saint Bernard, Terre Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois, Staffordshire Américain, Teckel, Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Akita Américain, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland, Dalmatien, Rhodesian Ridgeback, Retrievers, Lévrier, Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski : **15 mois**

Sauf Epagneul Pékinois, Epagneul Japonais : 10 mois

Les frais de participation à l'examen de confirmation resteront acquis à l'A.C.T.N.P., même si le chien est refusé ou ajourné à la confirmation, ou ne peut être présenté.

Pour obtenir le pedigree définitif :

- La SCC vous adressera un SMS vous informant que votre chien est confirmé. Puis vous recevrez un Email avec un lien, afin de pouvoir finaliser votre dossier et obtenir le pedigree de votre chien.

- Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter la Société Centrale Canine : **Tél : 01. 49. 37. 54. 00**